



Extrait du Procès-verbal Des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille Quatorze et le 17 Juillet

Les membres du Conseil Municipal de Morne-à-L'Eau se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LOMBION, Maire de la Commune de Morne-à-L'Eau

Etaient présents (22) : Monsieur Jean-Claude LOMBION, Monsieur Philipson FRANCFORT, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Victoire JASMIN,, Madame Marcienne LORMEL/ARPHAXAD, Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Monique DELMESTRE, Monsieur Léonard JERUL, Madame Marie FOUCAN, Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Annette PRESSE, Monsieur Joubert LUCE, Madame Florise CANVOT, Madame Dolorès BELAIR, Monsieur Jean DARTRON, Madame Laure PHAETON, Madame Annick VANONY, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESEDEDANT,

Etaient absents (08) : Madame Roselyne CARDOVILLE, Monsieur Georges HERMIN, Madame Sandra MANETTE, Monsieur BLANCHE Klébert, Madame Michelle MAKAIA-ZENON, Monsieur Favrot DAVRAIN, Madame Sabrina GARES, Monsieur Saint-Hilaire Florimond DELOUMEAUX.

Etaient représentés (03) : Madame Nadia NEGRIT (par Madame Monique DELMESTRE), Monsieur Judex LACLOSSE (par Madame Nita FOUCAN), Madame Marie-Christine NANNETTE (par Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR)

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Aurel MIRRE a été désigné(e) pour assurer le Secrétariat.

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :

Délibération n° 11-06-2014

**Programme de construction du gymnase de la ville de Morne-à-L'Eau :
modification de la délibération N° 10-12-2013 du Conseil municipal du 26
novembre 2013**



Au cours de sa séance du 26 novembre 2013, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité :

- d'approuver le programme de construction du gymnase de la ville de Morne-à-L'Eau.
- d'approuver le plan de financement tel qu'il lui a été proposé
- d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès des organismes intégrés au plan sur la base d'une autorisation de programme sur deux exercices
- de préciser que les inscriptions budgétaires se feront en fonction des financements obtenus et qu'en conséquence le présent plan est susceptible de modifications

Afin d'optimiser l'utilisation de ce gymnase, il est donc proposé :

- Une augmentation mesurée des capacités d'accueil du public dans les configurations sport et spectacle.
- Une configuration des gradins sur tribunes permettant une optimisation des coûts/surface

Le budget prévisionnel s'en trouve modifié, mais pas augmenté (et même diminué) grâce à la mise en place des gradins sur les vestiaires et la révision des diverses prestations

A) Modifications au programme fonctionnel :

Compte tenu de ces nouvelles indications le programme fonctionnel prévoit désormais une capacité d'accueil de 500 personnes assises en configuration fixe et 500 debout en configuration additionnelle.

B) Modification du préprogramme :

Les tableaux ci-dessous reprennent chaque élément avec l'ensemble des surfaces :

DESIGNATION DES ESPACES	SURFACE UTILE M²	NB	SURFACES TOTALES
ACCUEIL+BILLETERIE	50	1	50
LOGE ARBITRES	9	2	18
DOUCHE ET SANITAIRES ARBITRES	6	2	12
BUVETTES	20	1	20
INFIRMERIE	12	1	12
VESTIAIRES	30	4	120
SANITAIRES PUBLICS	20	2	40
STOCKAGE SALLE PRINCIPALE	30	2	60
BUREAU	10	2	20
SALLE DE REUNION	30	1	30
LOGE GARDIEN	9	1	9
LOCAL TECHNIQUE	6	1	6
LOCAL ENTRETIEN ET VESTIAIRE PERSONNEL	10	1	10
SALLE PRINCIPALE	1196	1	1196
TRIBUNES	450	1	450
SALLE SECONDAIRE	300	1	300

SURFACE BATIE TOTALE	2344
-----------------------------	-------------

C) Modification au budget prévisionnel

I. COÛT ESTIMATIF

DESIGNATION DES ESPACES	SURFACE UTILE M²	NB	SURFACES TOTALES	COÛT UNITAIRE	COÛT TOTAL
ACCUEIL+BILLETERIE	50	1	50	1 600,00 €	80 000,00 €
LOGE ARBITRES	9	2	18	1 200,00 €	21 600,00 €
DOUCHE ET SANITAIRES ARBITRES	6	2	12	1 600,00 €	19 200,00 €
BUVETTES	20	1	20	1 200,00 €	24 000,00 €
INFIRMERIE	12	1	12	1 200,00 €	14 400,00 €
VESTIAIRES	30	4	120	1 500,00 €	180 000,00 €
SANITAIRES PUBLICS	20	2	40	1 200,00 €	48 000,00 €
STOCKAGE SALLE PRINCIPALE	30	2	60	1 000,00 €	60 000,00 €
BUREAU	10	2	20	1 200,00 €	24 000,00 €
SALLE DE REUNION	30	1	30	1 200,00 €	36 000,00 €
LOCAL TECHNIQUE	6	1	6	1 000,00 €	6 000,00 €
LOCAL ENTRETIEN ET VESTIAIRE PERSONNEL	10	1	10	1 200,00 €	12 000,00 €
SALLE DE SPORT PRINCIPALE	1196	1	1196	1 700,00 €	2 033 200,00 €
TRIBUNES	450	1	450	1 650,00 €	742 500,00 €
SALLE SECONDAIRE	300	1	300	1 700,00 €	510 000,00 €
SURFACE BATIE TOTALE			2344		3 810 900 €

PALAIS DES SPORTS : COUT TOTAL

DESIGNATION DE LA PRESTATION	COUT HT	TVA	MONTANT TTC
ETUDES PREALABLES			
PLAN TOPOGRAPHIQUE	10 000,00 €	850,00 €	10 850,00 €
ETUDE DU GEOTECHNICIEN	10 000,00 €	850,00 €	10 850,00 €
SOUS-TOTAL	20 000,00 €	1 700,00 €	21 700,00 €
TRAVAUX DE CONSTRUCTION			
V.R.D	400 000,00 €	34 000,00 €	434 000,00 €
BATIMENT	3 810 900,00 €	323 926,50 €	4 134 826,50 €
IMPREVUS	150 000,00 €	12 750,00 €	162 750,00 €
SOUS-TOTAL	4 360 900,00 €	370 676,50 €	4 731 576,50 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
M.O.E	381 090,00 €	32 392,65 €	413 482,65 €
MAITRISE D'OEUVRE V.R.D	24 000,00 €	2 040,00 €	26 040,00 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	49 541,70 €	4 211,04 €	53 752,74 €
COORDINATION S.P.S	16 844 €	1 431,71 €	18 275,31 €
MANDATAIRE	200 000,00 €	17 000,00 €	217 000,00 €
FRAIS FINANCIER	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
SOUS-TOTAL	706 475,30 €	57 075,40 €	763 550,70 €
EQUIPEMENTS ET MATERIELS			
EQUIPEMENT DE MUSCULATION	25 000,00 €	2 125,00 €	27 125,00 €
EQUIPEMENT HANDBALL	2 000,00 €	170,00 €	2 170,00 €
EQUIPEMENT BASKET	16 000,00 €	1 360,00 €	17 360,00 €
EQUIPEMENT BADMINGTON	3 000,00 €	255,00 €	3 255,00 €
EQUIPEMENT VOLLEY	2 700,00 €	229,50 €	2 929,50 €
EQUIPEMENT SPORTS DE COMBAT	20 000,00 €	1 700,00 €	21 700,00 €
EQUIPEMENT GYMNASTIQUE	10 000,00 €	850,00 €	10 850,00 €
SOUS-TOTAL	78 700,00 €	6 689,50 €	85 389,50 €
COUT TOTAL DES PRESTATIONS	5 166 075,30 €	436 141,40 €	5 602 216,70 €

D) Modification du Plan de financement

COLLECTIVITE	%	Montant HT	Montant TTC
CNDS	17%	877 776,41 €	952 387,40 €
Conseil Régional	31%	1 597 471,44 €	1 733 256,51 €
Conseil Général	25,5%	1 336 405,53 €	1 450 000,00 €
Commune	26,5%	1 354 421,92 €	1 466 632,79 €
TOTAL	100%	5 166 075,30 €	5 602 276,70 €

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur :

- L'approbation de l'étude initiale
- La mise en place de la phase de programmation
- L'autorisation donnée au Maire d'engager toutes les démarches auprès des collectivités, bailleurs de fonds et entreprises privées pour l'aide au financement de ce gymnase.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de construction du gymnase de la Ville de Morne-à-L'Eau

Vu la délibération n° 10-12-2013 du 26 novembre 2013 portant approbation du projet de construction et du plan de financement du gymnase de Morne-à-L'Eau

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

DECIDE :

ARTICLE 1 : De renouveler son approbation du programme de construction du gymnase de la Ville de Morne-à-L'Eau

ARTICLE 2 : D'approuver le budget prévisionnel modifié ainsi qu'il suit :

PALAIS DES SPORTS : COUT TOTAL			
DESIGNATION DE LA PRESTATION	COUT HT	TVA	MONTANT TTC
ETUDES PREALABLES			
PLAN TOPOGRAPHIQUE	10 000,00 €	850,00 €	10 850,00 €
ETUDE DU GEOTECHNICIEN	10 000,00 €	850,00 €	10 850,00 €
SOUS-TOTAL	20 000,00 €	1 700,00 €	21 700,00 €
TRAVAUX DE CONSTRUCTION			
V.R.D	400 000,00 €	34 000,00 €	434 000,00 €
BATIMENT	3 810 900,00 €	323 926,50 €	4 134 826,50 €
IMPREVUS	150 000,00 €	12 750,00 €	162 750,00 €
SOUS-TOTAL	4 360 900,00 €	370 676,50 €	4 731 576,50 €
PRESTATIONS INTELLECTUELLES			
M.O.E	381 090,00 €	32 392,65 €	413 482,65 €
MAITRISE D'ŒUVRE V.R.D	24 000,00 €	2 040,00 €	26 040,00 €
CONTRÔLE TECHNIQUE	49 541,70 €	4 211,04 €	53 752,74 €
COORDINATION S.P.S	16 844 €	1 431,71 €	18 275,31 €
MANDATAIRE	200 000,00 €	17 000,00 €	217 000,00 €
FRAIS FINANCIER	35 000,00 €	0,00 €	35 000,00 €
SOUS-TOTAL	706 475,30 €	57 075,40 €	763 550,70 €
EQUIPEMENTS ET MATERIELS			
EQUIPEMENT DE MUSCULATION	25 000,00 €	2 125,00 €	27 125,00 €
EQUIPEMENT HANDBALL	2 000,00 €	170,00 €	2 170,00 €
EQUIPEMENT BASKET	16 000,00 €	1 360,00 €	17 360,00 €
EQUIPEMENT BADMINGTON	3 000,00 €	255,00 €	3 255,00 €
EQUIPEMENT VOLLEY	2 700,00 €	229,50 €	2 929,50 €
EQUIPEMENT SPORTS DE COMBAT	20 000,00 €	1 700,00 €	21 700,00 €
EQUIPEMENT GYMNASTIQUE	10 000,00 €	850,00 €	10 850,00 €
SOUS-TOTAL	78 700,00 €	6 689,50 €	85 389,50 €
COUT TOTAL DES PRESTATIONS			
	5 166 075,30 €	436 141,40 €	5 602 216,70 €

ARTICLE 3 : D'approuver le plan de financement modifié suivant :

COLLECTIVITE	%	Montant HT	Montant TTC
CNDS	17%	877 776,41 €	952 387,40 €
Conseil Régional	31%	1 597 471,44 €	1 733 256,51 €
Conseil Général	25,5%	1 336 405,53 €	1 450 000,00 €
Commune	26,5%	1 354 421,92 €	1 466 632,79 €
TOTAL	100%	5 166 075,30 €	5 602 276,70 €

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Général dans le cadre d'un cofinancement de ce programme sur la base d'une autorisation de programme sur deux exercices.

ARTICLE 5 : D'approuver le lancement des études préalables, ainsi que la mise en place de la phase de programmation, nécessaires à la réalisation du gymnase de la Ville de Morne-à-L'Eau.

ARTICLE 6 : D'autoriser le Maire à entamer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Pour expédition certifiée conforme

Fait à Morne-à-L'Eau, le 17 Juillet 2014

Le Maire,



Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le

Formalités de publicité effectuées le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.

